

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-3-7

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### SOUTIEN DEPARTEMENTAL A L'AEROPORT DE COLMAR HOUSSEN

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communications,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 4 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, a engagées en 2019 pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme.

Les crédits seront prélevés sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190. La convention de financement de fonctionnement, jointe en annexe à la présente délibération, précise les modalités de versement de cette aide,

- Accorde une subvention d'investissement de 68 250 €, soit 24,98 % d'une dépense subventionnable de 273 230 €, à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS pour la mise aux normes, la sécurisation et la rénovation des installations aéroportuaires.

Les crédits seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 1342, service 190. Une convention de financement pour l'investissement jointe en annexe à la présente délibération, précise les modalités de versement de cette aide,

- Approuve les conventions pour les subventions de fonctionnement et d'investissement jointes en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité